



Bonjour,

C'est avec joie que le personnel de l'école Saint-Jean t'accueille pour l'année scolaire 2018-2019.

Tout au long de l'année, tu feras des découvertes et tu relèveras les petits et les grands défis de la vie. De plus, tu apprendras à mieux te connaître un peu plus chaque jour.

Tous les adultes s'engagent à t'accompagner sur le chemin de la réussite. Ils souhaitent développer plus particulièrement ton sens de la coopération, ton autonomie et ta capacité à t'engager.

Nous croyons que ces valeurs t'aideront à être plus heureux et fier de toi jour après jour. Le thème du projet éducatif est « Ensemble, ça marche ! »

Avec l'aide de tes parents, de l'école et de la communauté, nous ferons équipe avec toi pour t'accompagner vers les plus hauts sommets de la réussite.

Bonne année scolaire!

La direction



INFORMATIONS AUX PARENTS

Retard

- Tout élève qui arrive en retard (après la cloche) doit passer par l'entrée principale et doit se présenter au secrétariat pour donner sa présence, car les autres portents seront barrées. On demande aux parents de justifier le retard de l'enfant par un appel à l'école ou en inscrivant le motif du retard dans l'agenda.

Absence de l'enfant

- Si un enfant s'absente, les parents doivent appeler à l'école avant 8h00 pour confirmer le motif de l'absence ainsi que la durée probable. Une note à l'agenda serait aussi appréciée.
- Si le motif n'est pas connu, le secrétariat fera la vérification des absences en communiquant avec les parents.
- Si l'enseignant(e) découvre des absences douteuses ou répétitives, il (elle) les réfère immédiatement à la direction.

Fermeture lors de tempête

- Lors d'une fermeture de l'école pour une tempête, nous vous invitons à écouter les bulletins spéciaux transmis à la télévision, à la radio ou sur le site internet CSDGS (sous l'icône Info-Ouverture/Fermeture des établissements).

Maladie contagieuse et pédiculose

- Dans le cas où votre enfant serait atteint d'une maladie contagieuse ou de pédiculose (poux de tête ou lentes), il est important de le signaler à l'école.

Départ hâtif

- Un élève qui doit quitter avant la fin des classes doit présenter une note écrite de ses parents, à l'enseignant(e), justifiant son départ hâtif. Sans cette note, nous ne pourrions laisser partir l'enfant.

Identification des visiteurs et/ou des bénévoles

- Toute personne doit se présenter au secrétariat et utiliser un carton d'identification pour circuler dans l'école.

Identification des objets

- Il est souhaitable que tous les articles de votre enfant soient identifiés. Les objets perdus et non réclamés seront expédiés à une œuvre de charité.

Absence pour cause de vacances

- L'enseignant(e) de votre enfant n'est pas tenu(e) de remettre le travail fait en classe avant son départ. Il est important de signaler la durée du congé et d'assumer de compléter le travail scolaire au retour.

CODE DE VIE

Dans le but d'offrir un climat harmonieux pour tous les élèves et de favoriser la réussite scolaire, le personnel de l'école Saint-Jean s'engage à promouvoir le respect et l'estime de soi, à valoriser l'autonomie et l'engagement dans l'effort. Il est donc nécessaire que chaque élève respecte les règles de vie de l'école. Elles contribueront ainsi à sa réussite éducative, car le but ultime de nos efforts concertés est de former de futurs citoyens engagés heureux et responsables.

La violence, le taxage, le harcèlement et l'intimidation? Pas chez nous!

Aucune forme d'intimidation et de violence (menace physique et verbale, taxage, exclusion, cyber intimidation, violence sexuelle, etc.) ne sera tolérée. Si j'en suis victime ou témoin, j'avise un adulte de l'école ou la direction.

Respect des gens de mon milieu

- Je suis poli(e) et respectueux (se) en paroles et en gestes. Je vouvoie les adultes et je parle aux adultes et aux élèves sur un ton convenable. J'élimine toutes formes de langage violent. J'évite les mots blessants, le langage grossier et les injures dans l'école et sur la cour.
- Je joue pacifiquement avec mes amis (es). J'élimine toutes formes de violence (coups, bataille, intimidation, menaces, taxage, etc.) et je n'incite ou n'encourage aucun élève à la violence.

Autonomie et responsabilité

- J'arrive à l'heure à l'école.
Le matin à 7h55 et l'après-midi à 12h50.
Je ne dois pas me présenter dans la cour plus de cinq minutes avant l'heure d'entrée, le matin et le midi.
- Lorsque j'entends la cloche, je cesse toute activité et je viens immédiatement prendre mon rang.
- En tout temps, je circule calmement dans les corridors.
- En tout temps, durant les heures de classe, je circule calmement et en silence.
- J'ai le matériel nécessaire en tout temps (en classe et avec les spécialistes).
- Je fais mes devoirs et mes leçons correctement et à temps.
- J'apporte, le jour même, les documents destinés à mes parents.
- Après les heures de classe, la cour d'école est utilisée par le service de garde. Aucun élève n'est autorisé à utiliser la cour ou le parc-école. Ces lieux sont la propriété de la commission scolaire. Aucune activité ne peut avoir lieu sans l'autorisation de la direction.

Transport scolaire

- Je respecte le code de sécurité régissant le transport scolaire.



Brigade scolaire

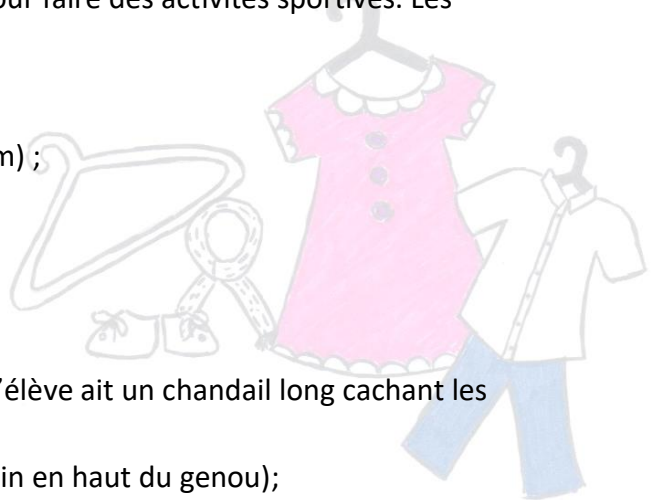
- En tout temps, je respecte le travail des brigadiers, brigadières de l'école.

Tenue vestimentaire et apparence

- Je porte des vêtements convenables pour le milieu scolaire;
- Je m'assure que ma tenue vestimentaire est décente et que mon apparence est propre;
- Pour l'éducation physique, je dois obligatoirement porter un t-shirt, des shorts ou des pantalons d'exercices (pas de leggings) sauf les élèves de la maternelle. Les espadrilles sont portées par tous;
- La coloration des cheveux est acceptée à condition que la couleur s'apparente à des tons naturels;
- Pour favoriser les déplacements sécuritaires et des récréations actives, nous recommandons des chaussures adaptées pour faire des activités sportives. Les « gougounes » sont interdites à l'école.

Voici quelques interdictions :

- les camisoles à fines bretelles (moins de 3cm) ;
- les chandails trop courts ;
- les vêtements troués;
- les chandails transparents;
- Les sous-vêtements apparents;
- Les leggings comme pantalon à moins que l'élève ait un chandail long cachant les fesses (pour les élèves du 3^e cycle);
- les shorts ou les jupes trop courtes (une main en haut du genou);
- la casquette ou autre couvre-chef à l'intérieur ;
- les boucles, anneaux et « pins » ailleurs qu'aux oreilles ;
- je n'affiche pas une image de violence, de sexisme, de racisme ou d'appartenance à un groupe.



En cas de non-respect du code vestimentaire, nous vous aviserons par téléphone que votre enfant doit changer sa tenue pour rester en classe.

Sécurité et environnement

- J'adopte un comportement sécuritaire en tout temps.
- Je ne dois pas quitter la classe ou l'école sans autorisation.
- Je prends soin de mon matériel scolaire et du matériel qui m'est prêté.
- Je garde ma classe, mon pupitre, mon casier et tout autre local que j'utilise, propres et en ordre. Je respecte l'environnement de la cour de l'école en mettant mes déchets à la poubelle.
- Je consomme des aliments sains. Les friandises sont interdites sauf lors des occasions spéciales.
- Je n'apporte pas d'objets dangereux.
- Pour ma santé, ma sécurité et la propreté des lieux, je porte des chaussures sèches et appropriées à l'activité et à la température. Il est recommandé d'avoir une 2^e paire de souliers pour l'extérieur.
- Les jeux et les objets personnels sont interdits à l'école (ex. : des lecteurs MP3, cellulaire, appareils photo, jeux, jouets, etc.). Sinon l'objet sera confisqué, sauf lors d'activités spéciales ou projets en classe.

- L'utilisation des planches à roulettes, trottinettes, vélos, patins à roues alignées est interdite dans la cour d'école. (Ces objets roulants doivent être barrés à la clôture de l'école).
- L'école n'est pas responsable des objets perdus, volés ou brisés.

RESPONSABILITÉS DES PARENTS

Il est reconnu par tous que vous êtes, en tant que parents, les premières personnes concernées dans l'éducation de votre enfant. À ce titre, les intervenants scolaires de l'école souhaitent votre entière collaboration quant au respect des points suivants :

Gestion des absences, retards, etc.

- Si un retard ou une absence de votre enfant relève de votre responsabilité, vous devez informer l'école rapidement. Prenez note que les retards affectent tous les intervenants ainsi que les élèves de la classe de votre enfant.
- Si votre enfant se doit d'être exempté de cours d'éducation physique ou de la récréation extérieure, pour un temps indéterminé, un billet médical doit être produit.
- Si votre enfant doit quitter l'école, cette information doit être transmise au titulaire de classe avant son départ soit par une communication écrite ou téléphonique. Dans les cas d'imprévus seulement, cette information peut être transmise à la secrétaire qui en avisera l'enseignant(e).

Collation

- Si votre enfant apporte une collation à l'école, nous demandons que celle-ci soit constituée d'aliments sains, ex. : fruits, légumes, produits laitiers. Les aliments qui se renversent ou se répandent sont à éviter.

Leçons et devoirs

- Les leçons et devoirs sont des obligations que votre enfant doit remplir. Nous comptons spécifiquement sur votre participation au niveau de la vérification et sur votre appui au besoin. Lorsque des signatures sont requises, nous vous demandons de les retourner dans les plus brefs délais.
- Le suivi à l'agenda de façon quotidienne est nécessaire pour la réussite scolaire de votre enfant.

Rencontre avec le professeur de votre enfant

- Il est strictement interdit d'aller dans les classes. Pour rencontrer l'enseignant(e) de votre enfant, il est nécessaire de prendre un rendez-vous. Aucun parent ne sera reçu sans cette condition. Dans le cas d'un message urgent à faire parvenir à l'enseignant(e), veuillez utiliser l'agenda ou laisser votre message au secrétariat.

Surveillants dans la cour d'école

- Veuillez noter que seuls les intervenants scolaires sont responsables de la surveillance dans la cour. ****En conséquence, nous demandons aux parents de s'arrêter à la clôture lorsqu'ils viennent reconduire ou chercher leur enfant.** Les parents dont les enfants sont inscrits au service de garde doivent emprunter la porte désignée.
****Exception : Les parents des élèves de la maternelle en début d'année (jusqu'à la mi-septembre environ).**

Stationnement de l'école

- Le stationnement de l'école ne peut pas être utilisé par les parents aux entrées et aux sorties des élèves. Il n'y a pas assez de place pour que les parents qui viennent reconduire ou chercher leur enfant utilisent le stationnement. Celui-ci est strictement réservé au personnel de l'école.
- Il est interdit de stationner dans le débarcadère devant l'école.
- Il est interdit de stationner sur la partie asphaltée devant la clôture de la cour des élèves de maternelles (près du débarcadère d'autobus) et d'utiliser cet espace comme zone de débarcadère lorsque vous venez chercher ou reconduire votre enfant.

Sorties éducatives ou activités parascolaires

- En tout temps, le personnel de l'école se réserve le droit de retirer ou priver un élève d'une sortie éducative ou d'une activité parascolaire et ce, suite à un comportement inadéquat et/ou à un comportement qui occasionne un problème de sécurité pour les autres élèves ou pour lui-même. Il est aussi possible que l'élève ne puisse participer à la sortie sans l'accompagnement d'un parent.

Nous comptons sur votre habituelle collaboration !



RÈGLES DE CONDUITE ET MESURES DE SÉCURITÉ PRIMAIRE – ANNÉE 2018-2019

Règles de conduite et mesures de sécurité que je dois respecter :

1. Je suis toujours à l'heure à mon arrêt (au moins 10 minutes à l'avance), car l'autobus n'attend pas après moi. Je ne joue pas dans la rue en attendant l'autobus. J'attends sur le trottoir ou l'accotement en respectant les autres et la propriété d'autrui.
2. J'attends que l'autobus soit complètement immobilisé avant de monter à bord. Je respecte les places assignées ainsi que mon environnement. Je m'assois rapidement sur une banquette sans bloquer l'allée et je reste assis adéquatement durant tout le trajet.
3. Je garde ma musique pour moi et je parle à voix basse avec mon voisin.
4. Je ne mange pas et je ne bois dans l'autobus.
5. Je ne lance aucun objet à l'intérieur et à l'extérieur de l'autobus.
6. Je garde l'autobus propre et en bon état et je ne touche à aucun mécanisme de l'autobus. Le vandalisme n'est pas toléré et les coûts occasionnés par les dommages causés seront facturés à mes parents.
7. Il est interdit de transporter/échanger/consommer toutes substances prohibées.
8. Les bâtons de hockey, de baseball, les raquettes, les luges, les instruments de musique ainsi que tout autre objet aux dimensions non conformes sont interdits.
9. Je m'éloigne de l'autobus afin que le conducteur puisse bien me voir en tout temps. Si je dois traverser la rue devant l'autobus, je m'éloigne de l'autobus et j'attends le signal du conducteur.
10. J'adopte un comportement et un langage respectueux avec mes camarades ainsi qu'avec le conducteur.
11. Le conducteur de l'autobus veille au bien-être et à la sécurité. Je le respecte et me conforme à ses consignes.
12. Je me rappelle que l'autobus est comme une extension de l'école et que je dois respecter le même code de vie.
13. Arrivé à destination, j'attends que l'autobus soit complètement arrêté avant de quitter mon banc. Les autres élèves et moi descendons les uns après les autres.
14. Je connais l'emplacement des sorties de secours.
15. Je dois, sans hésiter et rapidement informer mes parents, mon enseignante ou mon enseignant, ou mon conducteur si d'autres élèves ou moi sommes victimes d'intimidation.

**Aucun geste de violence ne sera toléré aux arrêts et à bord de l'autobus scolaire.
Tout comportement inapproprié entraînera une suspension immédiate du transport.**

Nombre d'avis « mineur »	Nombre de jours de suspension au droit du transport scolaire
Se déplace/Se lève Boit/Mange Bruit (tout son qui dérange les autres) Autre comportement mineur	
1	Aucune suspension
2	Aucune suspension
3	1 jour
4	3 jours
5	5 jours
6	Indéterminée

Nombre d'avis « majeur »	Nombre de jours de suspension au droit du transport scolaire
Physique Verbal Lance objets Touche aux mécanismes de l'autobus Destruction du matériel Autre comportement majeur	
1	5 jours
2 et plus	À déterminer

Places disponibles : Les places disponibles sont un accommodement accordé selon la disponibilité des places restantes dans l'autobus. Le service du transport ne procédera à aucune modification de parcours ni à aucun ajout d'arrêt et/ou de place pour accommoder ces demandes. Les places disponibles peuvent être retirées en tout temps pour diverses raisons telles que l'arrivée de nouveaux élèves en droit de transport, la modification d'un trajet ou le mauvais comportement à bord de l'autobus scolaire.

Je confirme avoir pris connaissance des règlements du transport. Je comprends que pour ma sécurité, celle de mes compagnons et celle de mon conducteur, je suis dans le devoir de respecter ces règlements dans leur intégralité.

Tout élève doit respecter les règles de conduite et mesures de sécurité disponibles sur le site Internet de la CSDGS dans l'onglet *Transport scolaire*. Les mesures disciplinaires sont applicables aux arrêts, à bord de l'autobus et au débarcadère. Nous vous invitons à en prendre connaissance et vous souhaitons une excellente année scolaire!

Signature : _____
Élève

Signature : _____
Parent ou tuteur

MON HORAIRE



HEURE	JOUR 1	JOUR 2	JOUR 3	JOUR 4	JOUR 5
8H05 À 9H05					
9H05 À 10H05					
10H10	RÉCRÉATION				
10H30 À 11H30					
11H35	DINER				
12H58 À 13H58					
	PAUSE				
14H00 À 15H00					

OUTILS D'APPLICATION DU CODE DE VIE DE LA 1^{RE} ANNÉE À LA 6^E ANNÉE

Mesures préventives

Avant d'en arriver aux billets verts et aux interventions, tout le personnel de l'école met en place plusieurs moyens pour aider vos jeunes.

- Discussion
- Rappels
- Avertissements
- Sensibilisation

Billets verts

L'enfant doit se conformer aux règles du code de vie de l'école. Lors d'un manquement, l'enseignant de l'élève en sera informé par le moyen d'un billet vert. Ce dernier sera acheminé à la maison, selon la gravité ou le caractère répétitif du geste posé, afin d'informer les parents.

Voici des exemples d'intervention pouvant être mis en place suite à un manquement :

- Geste de réparation;
- Appel aux parents et/ou fiche de réflexion avec signature des parents;
- Rencontre, retenue ou suivi avec l'éducateur spécialisé et signature d'un contrat relatif au respect du code de vie;
- Plan d'action : Mesures à établir avec la direction, l'éducateur spécialisé et l'enseignant(e);
- Accompagnement lors des déplacements;
- Récréation guidée;
- Retrait durant la récréation, le midi, etc.
- Rencontre avec les parents;
- Suspension interne et/ou externe et retour de suspension avec les parents pour rencontrer la direction;

ENGAGEMENT AU CODE DE VIE DE L'ÉCOLE

Le succès de l'élève dépend de la collaboration de tous.

ÉLÈVE

Avec mes parents, j'ai lu le code de vie de mon école. Pour mon bien-être et celui des autres, je m'engage à respecter le code de vie de l'école durant toute l'année.

Nom de l'enfant : _____ Groupe _____

Signature de l'élève : _____ Date : _____

PARENT(S)

Nous avons pris connaissance du code de vie de l'école. Nous offrons notre collaboration afin d'aider notre enfant à respecter le code de vie de l'école durant toute l'année.

Signature(s) : _____ Date : _____

Père, mère ou tuteur



**AUTORISATION DE PRISE ET D'UTILISATION DE PHOTOS/VIDÉOS, EN VUE DE LA
PUBLICATION OU DE LA DIFFUSION DANS LES MÉDIAS OU SUR INTERNET
2018-2019**

IDENTIFICATION DE L'ÉLÈVE

Nom : _____

Prénom : _____

Niveau scolaire : _____

Nom de l'établissement : École Saint-Jean

La direction de l'école et la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries (CSDGS) désirent obtenir votre consentement pour prendre et publier des photos/vidéos de votre enfant dans le cadre de sorties éducatives, d'activités scolaires ou parascolaires, de projets de classes, etc., et ce, durant **l'année scolaire 2018-2019**. Ces photos/vidéos pourraient être utilisées à des fins promotionnelles ou d'information et être publiées :

- Dans les publications de l'école (exemples : babillard, communiqués, album de fin d'année, etc.) ainsi que sur le site Web de l'école et autres réseaux sociaux utilisés par l'école (Facebook, YouTube, etc.).
- Dans les publications de la CSDGS (exemples : journal interne, rapport annuel, brochures, communiqués de presse, etc.) ainsi que sur le site Web, la page Facebook, le fil Twitter et autres réseaux sociaux de la CSDGS.
- Dans les médias écrits ainsi que sur les sites Web, les pages Facebook, les fils Twitter et autres réseaux sociaux des médias.

Oui, j'autorise que des photos/vidéos de mon enfant soient prises en sachant qu'elles pourraient être utilisées dans les publications de l'école et de la CSDGS ainsi que sur Internet et dans les médias, tel que mentionné plus haut.

Non, je n'autorise pas que des photos/vidéos de mon enfant soient prises.

Par la présente, je déclare avoir lu et compris l'information ci-dessus.

Nom du parent ou du tuteur
(Écrire en lettres moulées)

Signature du parent ou du tuteur

Date












CODE D'ÉTHIQUE UTILISATION DU RÉSEAU DE L'ÉCOLE ET DU RÉSEAU INTERNET

Le réseau de l'école

- Je garde secret mon mot de passe et je n'utilise pas celui d'un autre élève.
- J'enregistre dans ma session que des documents utiles à mes travaux scolaires et je jette à la corbeille ceux qui ne sont plus pertinents, particulièrement les photos.
- Je demande l'autorisation à mon enseignant ou à mon éducateur avant d'imprimer un document.
- J'utilise des mots qui sont **polis et gentils** : je ne dis pas de méchancetés.
- Je suis respectueux, je n'intimide pas les autres.
- Je prends soin du matériel que j'utilise.

Internet

-  J'utilise Internet à l'école pour les travaux prévus dans le cadre des activités pédagogiques de ma classe.
-  Je ne me rends pas sur des sites véhiculant de l'information de nature violente, raciste, haineuse, indécente, pornographique ou sans lien avec la mission éducative de l'école.
-  Je ne me rends pas sur des sites de clavardage (CHAT), sauf s'il s'agit d'une activité avec mon enseignant ou mon éducateur.
-  Je ne diffuse aucun renseignement personnel (nom, adresse privée, numéro de téléphone personnel, etc.) et je n'utilise pas les coordonnées de l'école pour solliciter quoi que ce soit.
-  Je ne me rends pas sur des sites « payants » (des sites qui demandent une contribution monétaire en échange de services divers).
-  Je n'imprime jamais directement d'un site Web.
-  Je ne télécharge pas de documents (films, chansons, logiciels, jeux, etc.) sans l'autorisation de mon enseignant ou de mon éducateur.
-  Je communique avec mon enseignant en utilisant l'adresse électronique fournie par la commission scolaire.
-  Pour publier ma **photo** et/ou celle d'un autre élève, je dois demander à mes parents et/ou aux parents de cette personne.

ENGAGEMENT DE L'ÉLÈVE

Je suis conscient que si je ne respecte pas ce code d'éthique, cela pourrait entraîner diverses sanctions : suspension de l'accès au réseau Internet ou des activités informatiques de ma classe. J'ai pris connaissance du code d'éthique pour l'utilisation du réseau de l'école et du réseau Internet et je m'engage à le respecter :

Nom de l'élève : _____ groupe : _____

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Signature d'un parent : _____

SORTIES ÉDUCATIVES À PROXIMITÉ DE L'ÉCOLE SAINTI-JEAN

Durant l'année scolaire 2018-2019, votre enfant aura peut-être à se déplacer dans le quartier pour une activité particulière. Voici les principaux endroits où votre enfant pourrait avoir à circuler à pied :

- Bibliothèque municipale
- Centre communautaire
- Parc Fleur de Lys (jets d'eau, patinoire, soccer...)
- Parc Terry Fox
- Crèmerie
- Autres

Pour éviter de solliciter votre signature à chaque sortie à proximité, nous vous demandons de les accepter en bloc en signant le coupon-réponse ci-joint. De plus, vous serez préalablement informé lors de l'une ou l'autre de ces activités.

Nom de l'élève : _____ Gr : _____

J'accepte la participation de mon enfant aux sorties à proximité avec son groupe classe:

Oui Non

Signature du parent : _____

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT LORS DE SORTIES SCOLAIRES

Nous tenons à vous informer de la procédure de remboursement dans les cas où votre enfant s'absente lors d'une sortie ou d'une animation en classe et que vous ayez déjà déboursé les frais de cette activité.

Si votre enfant est absent lors d'une activité ou sortie exigeant un coût d'inscription global pour le groupe, le remboursement ne sera malheureusement pas possible étant donné que le coût total est partagé par le nombre prévu d'élèves participants.

Par contre, si cette activité ou sortie requiert un coût d'inscription par élève présent, le montant de l'inscription vous sera alors entièrement remboursé par chèque.

À noter que les frais de transport ne sont pas remboursés, car il s'agit d'un coût fixe pour l'autobus.

FRAIS EXIGÉS AUX PARENTS

Veuillez prendre note que pour toute inscription à une activité non obligatoire, (parascolaire, voyage, sortie, etc.) il ne doit pas y avoir de solde sur la facture d'effets scolaires, à défaut de quoi, l'inscription de votre enfant ne pourra être acceptée.